

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2017-21 du 7 juillet 2017 portant cessation de fonction à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1730625S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2016-06 du président de l'Établissement français du sang du 16 mars 2016 renouvelant M. Gilbert SEMANA dans ses fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Bretagne,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Bretagne exercées par M. Gilbert SEMANA à compter du 1^{er} septembre 2017.

Article 2

La décision n° DS 2016-15 du 16 mars 2016 lui conférant délégation de pouvoir et de signature est abrogée à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 7 juillet 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS